



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 23 janvier 2026**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre, BLANC-PAGET Paule

a été nommé secrétaire : Yvette VOISSET

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Approbation des PV du 05 décembre et du 11 décembre : votés à l'unanimité des conseillers présents lors des réunions du Conseil correspondantes.

Délibérations

Délibération : 01 - 2026

Objet : demande subvention DETR pour travaux de sécurisation et d'aménagement de bâtiments communaux situés en centre bourg

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant des travaux de sécurisation et d'aménagement sur des bâtiments communaux situés en centre bourg en vue de la création de logements (ex bâtiments BOUILLOUX) :

Entreprise PAUL / MAISONNEUVE (maçonnerie) pour un montant de 10 180.00 € HT

Entreprise FENEYROL (charpente) pour les montants de 29 075.60 € HT et 18 841.40 € HT

Mme le Maire précise le montant total des travaux, soit 58 097.00 € HT, et la subvention attendue DETR 30 %, soit 17 429.10 € HT. La participation communale s'élève à 40 667.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette proposition et sollicite la demande de subvention DETR.

Délibération : 02 - 2026

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°13, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez lors du conseil en date du 9 décembre 2025, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Il est rappelé qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée **défavorable**.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité des membres présents

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Délibération 03 - 2026

Objet : investissement Budget Général

Madame le Maire rappelle que par son article L.1612-1 le CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent" non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 : 296 816.00 €
(hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunt")

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 066.33 € (< 74 204.00 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager cette procédure dans le cadre des crédits suivants :

Imputation 2041482 – participation achat de la chaudière du stade de football de St Germain l'Herm / le Vernet Chaméane

Emetteur de la créance : commune Le Vernet-Chaméane

Délibération du 19 septembre 2025 n° 32B-2025

Montant : 2 066.33 euros

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00

Le Maire, Chantal DESGEORGES

La secrétaire, VOISSET Yvette